

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 JUIN 2026**

19 h 30

Convocation adressée par voie dématérialisée le **mardi 16 juin 2026**

Personnes absentes au début de la séance :

Pierre RYCKEBOER, donne pouvoir à Marie ROQUES

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal (CM du 5 juin 2026)
- Vote du CFU 2025 et affectation des résultats
- Vote du budget supplémentaire 2026
- Sélection du titulaire du contrat d'entretien des espaces verts
- Acquisition de matériels pour entretien des espaces verts
- Mise à disposition de la salle des fêtes au Conseil de Vie Lycéenne du lycée Jeanne d'Arc, le 25 juin 2026
- Échange autour du chemin du manoir des Équerres (entre rue des pommiers et sente de la Chesnaie)
- Extension de la rue Armand Busquet
- Fonds de solidarité logement – Département du Calvados
- Proposition de mission de géomètre
- Retour sur la proposition d'animation de Noël
- Extincteur salles de fêtes
- Autres, sujets divers

- **Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal (CM du 5 juin 2026)**

Le conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin dernier, communiqué par voie dématérialisée le lundi 8 juin à 17h55, et modifié le même jour suite à des remarques formulées par Pierre RYCKEBOER (remarques formulées par correspondance électronique).

Pour mémoire, ont été abordés à ce conseil les points suivants :

- Désignation des délégués et des suppléants dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2026
- Point commission animation (naissance et diplômés), fête du village
- Point sur location salle des fêtes
- Proposition d'évolution des indemnités des conseillers délégués aux espaces verts
- Point sur devis Darty pour numérisation salle du conseil

Faute de temps, les éléments suivants n'ont pas été abordés :

- Point sur devis RVB pour curage des fossés
- Développement économique – ZA de la résistance Rue Armand BUSQUET
- CCID BAYEUX INTERCOM
- IRVE SDEC

Sollicité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 (15 voix favorables).

- **Vote du CFU 2025 et affectation des résultats**

Le maire est invité à présenter le Compte Financier Unique de la commune, ainsi que le compte de résultat.

Section Fonctionnement

Dépenses :	242 679.79 €
Recettes :	305 823.24 €
Résultat de l'exercice :	+ 63 143.45€
Reports de l'exercice précédent :	+ 343 934.46€

Excédent de clôture de fonctionnement : **407 077.91€**

Section Investissement :

Dépenses :	67 757.59€
Recettes :	63 865.61€
Résultat de l'exercice :	-3 891.98€
Report de l'exercice précédent :	+ 39 672.21€

Excédent de clôture d'investissement : **35 780.23€**

Résultat de clôture 2025 : 442 858.14€ (*excédent de clôture de fonctionnement + excédent de clôture d'investissement*)

Affectation du résultat :

Vu l'excédent de clôture de fonctionnement de 407 077.91€

Vu l'excédent de clôture d'investissement de 35 780.23€

Vu les dépenses d'investissement inscrites en reste à réaliser de 426 578.05€,

Vu les recettes d'investissement inscrites en reste à réaliser de 203 492.00€,

Il en résulte qu'il n'y a un besoin de financement de 187 305.82€ au 1068.

Le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

Au 1068 : 187 305.82€

Au 002 : 219 772.09€

Au 001 : 35 780.23€

Appelé à se prononcer sur ce Compte Financier Unique, et sur l'affectation du résultat de l'année 2025, le conseil approuve à 15 voix favorables.

• Vote du budget supplémentaire 2026

Le budget principal a été voté le 27 avril 2026, Ce budget principal était équivalent au budget principal 2025

L'objectif du Budget Supplémentaire est de mettre à jour les éléments budgétaires, avec les recettes actualisées, et les dépenses consolidées (dont celles engagées depuis la prise de fonction de l'équipe renouvelée en Mars 2026)

☐ En **dépenses de fonctionnement**

- 20 000 € en voirie (ligne 615231) – voté en BP, mais très probablement non utilisés sur 2026
- 10 000 € en réseaux (ligne 615232) – voté en BP, besoin seulement d'environ 2500 € sur 2026 pour curage fossé de la rue des pommiers

- La somme « bois et forêt » est évaluée à la hausse, pas de bois ni de forêt à Monceaux en Bessin, mais avec la fongibilité des crédits, les € pourront être redistribués sur une autre ligne (pour info, 150 000 € en 2025, pour équilibre budgétaire)
- Une évolution à la hausse de la ligne fête et cérémonie est proposée au conseil pour réaliser la fête du village et le Noël intergénérationnel
- Des travaux réalisés sur l'église et sur le logement communal (ligne 615228)
- Des coûts réduits sont finalement attendus sur la gestion des Espaces Verts, suite à l'élaboration du nouveau contrat de maintenance

□ **Les recettes de fonctionnement :**

Essentiellement issues de la fiscalité locale, THFB et THFNB + les dotations de l'État.

Viennent s'ajouter d'autres ressources : les excédents de fonctionnement des années antérieures + location salle des fêtes et logement communal + compensations au titre de l'exonération des taxes d'habitations + autres.

Recettes de fonctionnement de l'année 2026 : 519 799 € (dont 219 772.09 € d'excédent cumulé)

□ **Les dépenses d'investissement :**

- Le paiement de l'intégralité de la route de Tilly, déjà voté en BP, mais pour lequel il est proposé d'abonder de 6 000 €, pour prestations diverses, dont aléas et panneaux financeurs (État / CD 14)
- Une provision pour un relevé Géomètre (Entre la rue de l'église et le rond-point de Cremel) , pour lequel le conseil sera invité à voter ce jour.
- Des travaux liés à l'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites (40 803 € budgétisés), pour aire de jeux (table + cheminement), église (cheminement et divers) et salle des fêtes (réalisation 2026 toutefois peu probable car autorisation de travaux non encore déposée)
- De l'acquisition de matériel (écran numérique, mobilier secrétariat général, 1 PC portable mis à disposition du conseil, réfrigérateur et outillage bâtementaire)
- De l'acquisition de matériel pour espace vert (Présentation par Emmanuel LALOUELLE)

□ **Les recettes d'investissement**

- Les subventions déjà obtenues pour la route de Tilly (CD14 + Région Normandie)
- La DETR / DSIL récemment obtenue – 72 293 €
- Les excédents d'investissement reportés – 35 780. 23 €

Le conseil rappelle que ce budget est tenu à la disposition des administrés, pour toute consultation et échange avec l'équipe municipale.

Appelé à voter ce budget supplémentaire, le conseil approuve celui-ci (15 voix favorables).

- **Sélection du titulaire du contrat d'entretien des espaces verts /
Acquisition de matériels pour entretien des espaces verts**

Présentation est faite par Emmanuel LALOUELLE de l'outillage actuellement mis à disposition du cantonnier. Les objectifs de qualité sont également rappelés ainsi que les moyens mis en œuvre, dont organisation du temps de travail et encadrement de l'agent technique.

Il est précisé que la réduction de la charge de travail confiée au titulaire du marché Espaces Verts s'accompagne nécessairement de l'acquisition de matériels plus adaptés et plus performants pour mise à disposition du cantonnier : tondeuse mulching, poids, souffleur thermique, élagueuse, autre. Le cout estimé de ces acquisitions représente environ 10 000 €.

Le conseil remercie la commission Espace vert pour le travail quotidien mené avec le cantonnier et pour la qualité des informations qui viennent d'être communiquées. Le projet d'acquisition de matériels est approuvé à l'unanimité.

Est ensuite soumise au conseil municipal l'analyse des deux offres pour la gestion annuelle des espaces verts. Après échange, le conseil décide de retenir l'offre la mieux disante et soumise par le candidat SYNODIA (21 427.48 € TTC / an) . Le maire et les membres de la Commission Espaces Verts sont chargés de valider cette proposition auprès du nouveau titulaire et de coordonner la mise en œuvre des interventions dès que possible.

- **Mise à disposition de la salle des fêtes au Conseil de Vie Lycéenne du lycée Jeanne d'Arc, le 25 juin 2026**

Le conseil est informé que la salle des fêtes sera mise à disposition gracieuse de façon exceptionnelle ce jeudi 25 juin 2026 au Conseil de Vie Lycéenne du lycée Jeanne d'Arc. Les usagers habituels de cette même salle des fêtes, dont l'association Monceaux Freestyle, sont informés de cette mise à disposition.

- **Échange autour du chemin du manoir des Équerres (entre rue des pommiers et sente de la Chesnaie)**

Il est évoqué la potentielle cession d'une portion du chemin des équerres, entre la sente de la Chesnaie et la rue des pommiers. Ce chemin est une propriété privée. La collectivité pourrait se positionner pour formuler une proposition d'achat auprès du vendeur.

- **Extension de la rue Armand Busquet**

Le conseil municipal est informé du projet d'extension de Zone Artisanale de la Résistance, par la prolongation de la rue Armand Busquet. Le plan des aménagements projetés est diffusé.

Il est précisé aux membres du conseil que les représentants de la Mairie de Monceaux en Bessin ont invité BAYEUX INTERCOM à être vigilant sur la nature des activités sur ces nouveaux terrains, afin de limiter les nuisances sonores et olfactives et de veiller à la bonne insertion architecturale des bâtiments projetés. Cette bonne insertion architecturale devra s'accompagner d'une vigilance particulière pour maintenir, voire accentuer, le rideau végétal constitué par l'alignement d'arbres à l'Ouest des parcelles projetées :



Vue projetée des aménagements en prolongement de la rue Armand Busquet.

Le conseil propose d'organiser une réunion publique après l'été 2026 afin de présenter ce projet aux habitants.

- **Fonds de solidarité logement – Département du Calvados**

Le conseil est informé d'une correspondance adressée par le Président du Département du Calvados, dont le sujet porte sur le Fonds de Solidarité Logement.

« Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département, intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en

difficulté, pour les aider à accéder- ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer un accompagnement social lié au logement.

Cette aide est primordiale pour favoriser l'insertion sociale, professionnelle, et permettre à nos concitoyens qui ne disposent pas de ressources suffisantes, d'accéder ou de demeurer dans un logement.

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds. C'est pourquoi je sollicite votre concours. A titre indicatif, la participation des communes a pour base le nombre d'habitants (0,17 €/hab.) En 2025 dans le Calvados, plus de 141 communes ont contribué au FSL pour un montant de 69 845 €.

Le Département pour sa part y a contribué à hauteur de 1 295 000 €.

Après échange, le conseil municipal approuve une contribution à ce Fond Solidarité Logement à hauteur de 1€ / habitant, soit 601 € (selon dernier recensement).

• Proposition de mission de géomètre

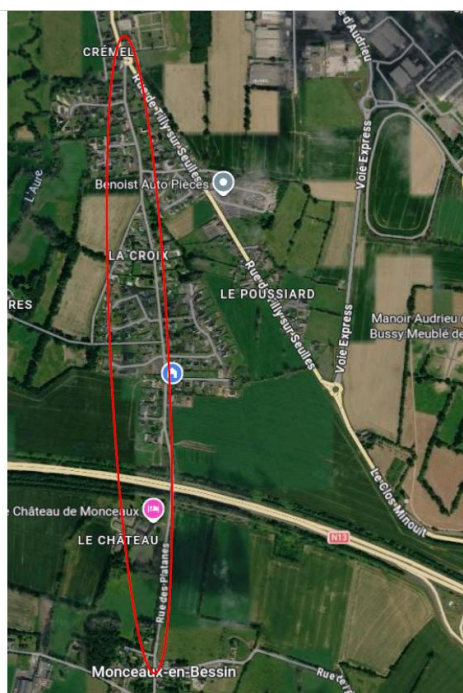
Dans le cadre des études sollicitées auprès du CAUE pour l'aire de rencontre intergénérationnelle, la collectivité est invitée à fournir un relevé géomètre de la zone dans laquelle ce projet est inscrit (Mairie, rue des pommiers, chemin des équerres).

Considérant cette nécessité, il est proposé au conseil d'étendre la zone à relever afin d'anticiper sur de futurs besoins et notamment :

-l'aménagement de la rue des pommiers

-l'aménagement et la réfection du revêtement de la rue des platanes.

3 géomètres ont été consultés en ce sens. L'analyse des offres met en évidence le coût de prestation plutôt équivalent pour chacun de ces candidats :



☐ Relevé topographique depuis le rond point de Cremel jusqu'au croisement avec la rue de l'église.

Intervention qui s'inscrit dans le cadre d'un potentiel projet d'aménagement de la rue des pommiers et de la rue des platanes, et surtout, dans le cadre de l'aire de rencontres intergénérationnelles.

3 candidats sollicités:

- CAVOIT / Cabinet BELLANGER / GEOMAT

prestataires	Proposition , € HT	€ TTC
CAVOIT	7145 €	8574 €
BELLANGER	7650 €	9180 €
GEOMAT	7350 €	8820 €

Considérant que son offre est la mieux disante, et eu égard de sa proximité géographique, il est proposé au conseil de sélectionner l'offre du géomètre CAVOIT. Le conseil approuve cette proposition.

- **Retour sur la proposition d'animation de Noel**

La commission Communication, Animations et solidarités est invitée à poursuivre son travail pour proposer une alternative à l'événement envisagé pour Noel.

- **Extincteurs salle des fêtes**

Sujet non abordé

- **Sujet divers**

- **Rapport SOCOTEC, aire de jeux et équipements sportifs**

Les rapports de contrôle périodique des aires de sport et de jeux ont été communiqués aux membres du conseil. Ces rapports présentent des non conformités pour lesquelles une intervention est à envisager.

Le maire est chargé de faire procéder à la levée de ces réserves.

- **Développement touristique**

Marie ROQUES évoque les points abordés lors de la dernière commission intercommunale – développement Touristique :

-Plages du débarquement au classement UNESCO, classement fin juillet 2026 très probable. Donnera lieu à la création d'un Visitor Center sur le territoire intercommunal (hub touristique, mise en relation des touristes avec les professionnels du tourisme, autres fonctions)

-Meublé de tourisme : évolution de la législation à partir de septembre 2026, déclaration sur plateforme unique. La compétence de vérification des informations communiquées par les loueurs de meublés va incomber aux mairies. L'objectif est de clarifier les déclarations des taxes de séjour.

-Pour pallier au manque d'une offre autour du séjour en mer, sortie en mer par les vedettes caennaises (CCI CAEN), à Port en Bessin.

-Tracy sur mer : véhicule récupéré par la commune. Des traversées seront proposées autour du port artificiel.

-Club de voile de Asnelles : offre de voile sur la commune de Arromanches

- **Tour de table**

- Question soulevée par Jennifer MAUMINOT autour de la pose d'un panneau « interdit sauf riverains » à apposer à l'entrée sud de la commune, sur la route de Tilly. Monsieur Le Maire est chargé d'étudier ce sujet et notamment les aspects juridiques de cette mise en œuvre.

-Le projet modifié des aménagements de la route de Tilly sur le secteur de Cremel est commenté par Emmanuel LALOUELLE et Myriam SCELLES qui regrettent la place trop importante accordée aux voitures sur ce nouveau plan.

Monsieur Le Maire précise que ce projet modifié fait suite à une rencontre / concertation avec riverains et usagers de la route de Tilly, organisée le lundi 15 juin 2026, à 18 h en salle des fêtes.

Des propositions sont formulées pour supprimer le trottoir le long du manoir de Cremel et ainsi augmenter la largeur du trottoir coté Ouest de cette voie.

Compromis semble trouvé pour améliorer la signalétique et inviter les piétons à favoriser un cheminement par la sente aux ânes, plutôt que d'emprunter la route de Tilly.

Il est par ailleurs précisé qu'une réunion de chantier se tiendra le vendredi **26/06/2026, à partir de 9h45** sur site pour évoquer ces nouveaux aménagements et procéder aux opérations de pré-réception de l'ouvrage. A cet égard, des membres du conseil s'interrogent sur la qualité des ouvrages réalisés et sur la qualité du suivi du chantier par la maîtrise d'œuvre :





-Florence PAOLI VALLET sensibilise les membres du conseil sur la vitesse excessive sur la rue des violettes, et notamment au croisement rue des pommiers / rue des violettes. Le conseil municipal étudie la mise en œuvre d'un dos d'âne ou de toute autre solution pour réduire la vitesse sur cet axe, fortement sollicité.

Fin du conseil Municipal : 23h15